

MAGISTERE « Aménagement »
2EME ANNEE
ANNEE 2005 - 2006

Responsable : **Jeanine Marchand-Savarit,**
Maître de conférences

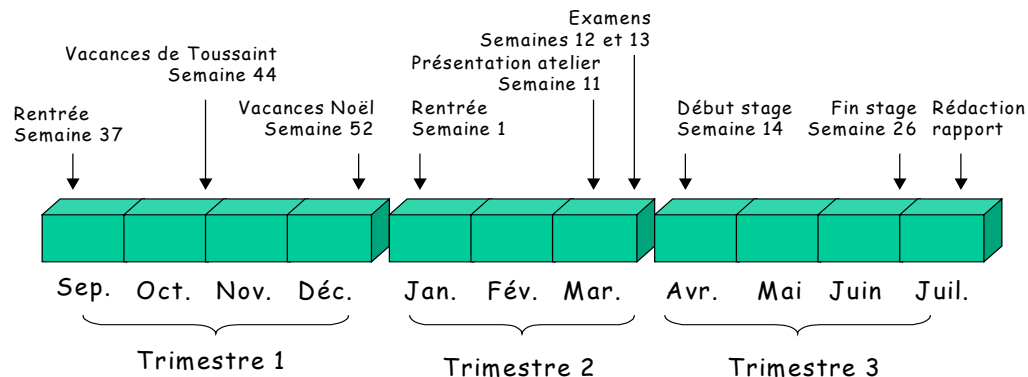
OBJECTIFS GENERAUX

En Magistère 2, **l'objectif de professionnalisation est nettement affirmé**. Les enseignements et exercices pédagogiques sont conçus pour être durablement utiles une fois entrés dans le monde professionnel. Au delà de l'extrême diversité des situations professionnelles des futurs diplômés du CESA, celles-ci supposent la maîtrise de règles (légalité, financement...), mais également une capacité à coordonner des projets complexes. Par ailleurs, le travail de l'aménageur nécessite l'association ou la consultation d'acteurs nombreux et dont les champs de référence sont variés. Enfin, le champ du projet d'aménagement va de la maîtrise d'ouvrage à la maîtrise d'œuvre, donc de la prospective ou planification à la réalisation, en passant par la programmation. Les enseignements doivent préparer progressivement les étudiants à cette complexité, en la présentant de façon ordonnée (au cours des interventions magistrales), mais aussi en développant la capacité des étudiants à trouver leur propre réponse à une situation donnée. Ce dernier point donne toute son importance aux travaux dirigés, ateliers et au **stage collectif** organisés en Magistère 2.

La formation de généralistes en aménagement, qui a fait la réputation du CESA, **requiert l'articulation étroite d'enseignements qui relèvent de différents champs**, et non pas leur simple juxtaposition. Dans cet objectif, l'année de Magistère 2 présente deux séries de lignes de force. Tout d'abord, en ce qui concerne les formes pédagogiques, on a prévu des aller-retour entre enseignement général et situations pratiques, afin de préparer les étudiants au travail en équipe, en référence aux évolutions du cadre professionnel. Différentes formes pédagogiques sont mobilisées : cours magistral, travaux dirigés, exposés, ateliers, sorties, stage collectif... Ensuite, en ce qui concerne le contenu des enseignements, il s'est agi d'identifier pour chaque grand domaine (urbanisme, environnement, développement, informatique et géomatique...), les savoirs et techniques essentiels à transmettre aux étudiants.

Un dernier objectif notable est de **faciliter la mobilité internationale des étudiants, depuis ou vers l'année de Magistère 2**. Dans ce cadre, le Système Européen de Transfert de Crédits (ECTS) est mis en place pour permettre une capitalisation des résultats. Ce système oriente également le découpage de l'année en trois trimestres, ainsi que la présentation détaillée des enseignements faite ci-après.

CALENDRIER ET ORGANISATION PEDAGOGIQUE



Ainsi que l'indique le schéma ci-dessus, l'année comprend, sur 24 semaines (14 semaines en automne, 10 en hiver), des enseignements, travaux dirigés et travaux individuels, puis 12 semaines de stage collectif dans un organisme ayant pour vocation l'aménagement de l'espace. Chaque période a sa logique et son rythme propre, mais les deux sont fortement articulés. En particulier, pour préparer efficacement au stage collectif, les périodes d'enseignement délivrent aux étudiants des savoirs, savoir-faire et savoir-être utiles en situation professionnelle.

A la suite des enseignements fondamentaux permettant la connaissance des milieux (villes, régions, espaces naturels) et des sociétés dispensés en Magistère 1, en parallèle à la poursuite de l'apprentissage d'outils généraux pour l'aménageur (informatique, géomatique, langues vivantes, mathématiques...) et en préalable à une première pratique professionnelle de l'aménagement (stage collectif), certains enseignements de Magistère 2 sont regroupés trois grandes « matières » : urbanisme, environnement, aménagement et développement du territoire. Ces matières sont reliées aux champs de pratiques des professionnels en exercice. Elles correspondent aussi à l'idée que les espaces sur lesquels se déploient les activités de projet peuvent être repérés à partir de trois composantes :

- Espaces urbains (fortement artificialisés)
- Espaces naturels (dont la dimension artificielle est plus faible)
- Espaces régionaux

Savoirs de l'aménagement, l'urbanisme, la gestion de l'environnement et le développement du territoire constituent autant de sciences et techniques. Dans chaque domaine, l'apprentissage comprend les normes, lois, règles, que doit respecter toute démarche professionnelle. S'y ajoute l'ingénierie de projets d'aménagement ; ceci passe notamment par la présentation, l'analyse et l'évaluation de projets concrets dans le domaine de l'urbanisme, de l'environnement, du développement. L'enseignement de MAG2 propose de multiples entrées thématiques (transports, TIC, politique de la ville, études d'impact...) et des applications sont recherchées, en lien avec le milieu professionnel.

Enfin, si l'approche par « matière » est nécessaire en vue de la cohérence entre les différents intervenants et de la précision des contenus, elle peut utilement s'accompagner d'une approche transversale. En effet, les frontières entre champs sont parfois ténues. Ainsi, les débats sur le développement durable des territoires ne relèvent-ils pas tout autant de l'environnement, du développement et de l'urbanisme ?

MAGISTERE 2^{ème} ANNEE - Les enseignements

Programme prévisionnel susceptible de modifications mineures

Enseignants CM TD

FONDAMENTAUX

INFORMATIQUE ET GEOMATIQUE

Systèmes de gestion de bases de données relationnelles et modélisation des données	S. Larribe	18 h	10 h
SIS	N. Polombo	15 h	40 h
Powerpoint	J-B. Buguellou		02 h

MATHEMATIQUES POUR L'AMENAGEMENT ET SES TECHNIQUES

Ingénierie financière et projets urbains	J-Cl Buisson	12 h	12 h
--	--------------	------	------

TECHNOLOGIE DE L'AMENAGEMENT

URBANISME

Analyse architecturale	H. Amiot	15 h	(x 2 gpes)
Analyse urbaine	Ph. Verdier	15 h	
Théories de l'urbanisme	S. Thibault	15 h	10 h
Sociologie urbaine	J. Marchand-Savarit	18 h	
Politique de la ville	C. Savourey	18 h	
	J. Baratier	02 h	
Espaces publics	C. Savourey		12 h
	J. Marchand-Savarit		
	+ intervenant		
Habitat	E. Thomas	09 h	
	G. Taieb	03 h	6 h
Patrimoine	C. Savourey	18 h	

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Acteurs, politiques et stratégies, de l'Europe au local	JP. Carrière	10 h	
	Ch. Demazière	10 h	08 h
Transport et aménagement du territoire	H. Baptiste	12 h	
	J-Cl. Buisson		04 h
T.I.C et développement territorial	P. Faugouin	15 h	
	+ intervenants		
Méthodes de mobilisation et participation	P. Faugouin		10 h
Intercommunalité	D. Botta	12 h	
Approche stratégique en développement territorial	P. Faugouin	08 h	06 h
Evaluation de projets et de programmes en ADT	C. Larrue	06 h	06 h
Tourisme et politiques territoriales	G. Landuré	20 h	

ENVIRONNEMENT

Evaluation des écosystèmes	F. Botté		3 sorties
Agriculture et développement rural	J. Serrano	20 h	
Structures paysagères, voirie et hydraulique	M-A. Philippe	04 h	
Pollution et traitements des déchets	J. Auger	20 h	
Droit de l'environnement	D. Boutet	30 h	
Etude d'impact et études de danger	F Botté		06 h
	M-A. Philippe	06 h	
Aménagement foncier	M-A. Philippe	06 h	02 h
Politiques d'espaces protégés	L. Bidault	15 h	

LANGUES VIVANTES

Langue 1 : anglais	B. Drain		30 h
Langue 2 : allemand, espagnol, italien, portugais	K. Einsfeld		30 h
	F. Soraruff		
	M. Cassella		
	G. Perroi		

INGENIERIE DU PROJET

Atelier de conception et gestion du projet d'aménagement

12 jours environ
(encadrement : 30h
TP)

STAGE DE GROUPE

12 Semaines

MAGISTERE 2^{ème} ANNEE

Modalités de contrôle des connaissances

Il est institué deux Unités d'Enseignement. Chaque Unité d'Enseignement est composée de plusieurs Eléments Pédagogiques (ou matières) qui sont elles-mêmes formées de plusieurs éléments (cours, travaux de terrain...). Les deux Unités d'enseignement sont :

UNITES D'ENSEIGNEMENT	COEFFICIENTS
Approches théoriques et pratiques	35
"Terrain"	25
TOTAL	60

L'admission en 3^{ème} année de Magistère en Aménagement est de droit pour les candidats inscrits en Magistère 2, ayant obtenu une moyenne de 10/20 à chacune des deux Unités d'Enseignement. Il n'y a pas de possibilité de compensation entre les deux unités.

L'Unité d'Enseignement "Approches théoriques et pratiques" peut inclure la bonification liée à l'épreuve facultative. Chaque unité d'enseignement pour lequel l'étudiant a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 peut être capitalisée. Mais le redoublement ne pourra être qu'exceptionnel et sera soumis à l'approbation du jury.

APPROCHES THEORIQUES ET PRATIQUES :

Le contrôle continu repose sur une analyse de documents et/ou un travail de synthèse (préparation aux concours).

- Chaque élément pédagogique fait l'objet d'au moins une épreuve de contrôle continu, orale ou écrite.
- S'il y a plusieurs épreuves de contrôle continu dans un même cours, la note finale de ce cours sera la moyenne non coefficientée des notes obtenues.
- S'il y a plusieurs cours dans un élément pédagogique, la note attribuée à cet élément pédagogique sera la moyenne non coefficientée des notes obtenues par cours.
- La note de l'Unité d'Enseignement sera égale à la moyenne affectée de coefficients des notes de chaque élément pédagogique.

Les examens portent sur partie ou totalité du programme traité au cours de l'année et sont constitués de deux épreuves écrites et d'une épreuve orale :

- une épreuve de synthèse générale
- une épreuve de dossier
- une épreuve orale d'exposé-discussion

<u>Enseignements</u>	<u>Coeff. contrôles continus</u>
Informatique et géomatique	4
Mathématiques pour l'aménagement et Connaissances du monde professionnel	2
Urbanisme	4
Développement Aménagement territorial et développement du territoire	4
Environnement	4
Langues vivantes	3
TOTAL	21

Examens	
Epreuves	Coefficients
Epreuve de synthèse	5
Epreuve de dossier	5
Epreuve orale d'exposé-discussion	4
Total	14

3 ^{ème} langue (points bonifiants)	1
Sport (points bonifiants)	1
Ateliers "culture" (points bonifiants)	1

Concernant les langues, la moyenne des notes des épreuves de contrôle continu en anglais sera affectée d'un coefficient double de la moyenne des notes des épreuves de contrôle continu de la seconde langue obligatoire.

Il est institué une épreuve facultative pour laquelle ne seront comptabilisés dans les résultats que les points obtenus au-dessus de 10/20. Ces points sont affectés d'un coefficient égal à 1 (cf. tableau ci-dessous). Les étudiants doivent faire connaître à la Scolarité du C.E.S.A. le nom de la discipline choisie avant le 15 décembre. Cette épreuve facultative peut être choisie dans une langue autre que l'anglais et la seconde langue obligatoire choisie par l'étudiant **OU** en sport, dans le sport choisi par l'étudiant, **OU** aux "ateliers "Culture" animés par des professionnels et proposés par le Service Culturel (théâtre, atelier vocal, cinéma...). Il ne peut y avoir qu'une épreuve facultative.

Une seconde session est organisée pour les étudiants non admis en première session. Cette seconde session a lieu en septembre.

LE TERRAIN

L'Unité pédagogique terrain est constituée de deux éléments pédagogiques :

- le stage de groupe, affecté d'un coefficient égal à 20.
- l'atelier, affecté d'un coefficient égal à 5.

L'élément pédagogique "stage de groupe" correspond à la réalisation de ce stage dans une institution touchant à l'aménagement-urbanisme, d'une durée minimum de 3 mois, à la rédaction d'un rapport de stage et à la soutenance de ce travail. La note est une note de contrôle continu.

L'élément pédagogique "atelier" consiste en une analyse de projet, construction d'une problématique ou formulation de propositions. Il est réalisé par petits groupes d'étudiants fortement encadrés. La note est une note de contrôle continu.

Il n'y a pas de seconde session.

<u>Enseignements</u>	
	Coefficients Contrôle continu
Atelier	5
Stage de groupe	20
TOTAL	25

LE SYSTEME EUROPEEN DE TRANSFERT DE CREDIT (ECTS)

Le système ECTS (European Credit Transfer System) a été développé par la Commission Européenne dans le cadre du programme Erasmus afin de garantir la reconnaissance académique d'études à l'étranger. Dans le domaine de l'éducation, les systèmes et les pratiques varient beaucoup d'un pays de l'Europe à l'autre. ECTS permet à chaque étudiant parti à l'étranger dans le cadre de la poursuite de ses études de bénéficier de la pleine reconnaissance de celles-ci à son retour, et donne les moyens de comparer et de "traduire" des résultats acquis. De plus, le système ECTS renforce la coopération entre les établissements universitaires, grâce à une transparence sur le contenu des enseignements proposés par chaque établissement.

Les crédits ECTS représentent sous la forme d'une valeur affectée à chaque cours le volume de travail que fournit l'étudiant. C'est une valeur relative puisque les crédits ECTS expriment la quantité de travail de chaque cours par rapport au volume global de travail nécessaire pour réussir l'année complète dans l'établissement. Le volume de travail mesuré comprend la présence en cours (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques) mais aussi le travail personnel (bibliothèque, maison...), les examens...

On estime qu'une année universitaire de 10 mois correspond à 1600 h +/- 200 h de travail, ce qui correspond à 60 crédits ECTS. Sur cette base, on en déduit le découpage suivant qui reste indicatif :

Tableau 1 : Valeur des points ECTS

Période	Nbre d'heures	ECTS
1 an	1600 h +/- 200 h	60 crédits
1 semestre	800 h +/- 100 h	30 crédits
1 semaine	30 h à 40 h	1,5 crédits
1 cours	20 à 25 h	1 crédit

Les crédits ECTS peuvent être affectés aux stages et aux projets d'études dès lors que ceux-ci font partie intégrante du programme d'études. La valeur des stages et des projets en crédits ECTS est calculée en fonction du temps consacré l'étudiant. En Magistère 2 – IUP 3, le stage de groupe de trois mois occupe l'étudiant pendant un tiers de l'année, donc correspond à 20 ECTS.

Le système de crédits ECTS est destiné à donner une information transparente et facile à comprendre pour des étudiants extérieurs qui cherchent à avoir une idée des cours disponibles et de leur importance. Le système de crédits ECTS permet d'établir un contrat d'études entre l'étudiant candidat à la mobilité et l'enseignant responsable. Ce contrat indique sur quel programme de cours (nombre de crédits ECTS) l'échange est accepté et surtout sur quelle base se fera la reconnaissance des acquis obtenus à l'étranger. Ce qui veut dire qu'il n'y pas de point ECTS sans évaluation.

Au CESA, la mise en place d'ECTS a aussi été le catalyseur d'une réflexion sur les charges de travail des étudiants. ECTS a donc un intérêt pour tous les étudiants, qu'ils pratiquent ou non la mobilité.

Tableau 2 : Les crédits ECTS de Magistère 2^{ème} année – IUP 3

Trimestre 1		Trimestre 2		Trimestre 3	
Modules	Code et crédits ECTS	Modules	Code et crédits ECTS	Modules	Code et crédits ECTS
Aménagement et développement du territoire I <ul style="list-style-type: none"> Acteurs politiques et stratégies Transport et aménagement du territoire Méthodologie du diagnostic territorial Méthodes de mobilisation et participation Intercommunalité 	ADT21 5	Aménagement et développement du territoire II <ul style="list-style-type: none"> Évaluation de projets et de programmes Approche stratégique 	ADT22 2	Stage de groupe <ul style="list-style-type: none"> Travail de terrain et pré-rédaction d'un rapport Soutenance du stage 	MOD10 20
		Urbanisme II <ul style="list-style-type: none"> Habitat Patrimoine Ingénierie financière et projets urbains 	URB22 3		
Urbanisme I <ul style="list-style-type: none"> Théorie de l'urbanisme Analyse architecturale Analyse urbaine Politique de la ville Sociologie urbaine Espaces publics 	URB21 5	Environnement II <ul style="list-style-type: none"> Aménagement et répercussions environnementales Gestion des espaces protégés Aménagement foncier Études d'impact 	ENV22 4		
Environnement I <ul style="list-style-type: none"> Évaluation des écosystèmes PAC, aides agricoles Structures paysagères Pollution et traitement des déchets Droit de l'environnement 	ENV21 5	Informatique, géomatique et expression II <ul style="list-style-type: none"> Système d'information spatialisées II Modélisation des données Langue vivante II 	INFO22 4		
Informatique, géomatique et expression I <ul style="list-style-type: none"> Bases de données relationnelles Système d'information spatialisées I Powerpoint Anglais 	INFO21 5	Atelier	MOD8 5		
		Préparation examens et examens	MOD92		
Total	20	Total	20	Total	20

L'évaluation permet de capitaliser des crédits ECTS. En cas d'échec aux contrôles concernant un module, les points ECTS correspondants ne sont pas obtenus. Les cours sont rassemblés en modules, dont la taille idéale est de 5 à 10 crédits ECTS. Un seul contrôle peut suffire à valider un module de 5 crédits ECTS¹.

Une échelle de notation ECTS permet d'évaluer l'étudiant et donc de valider les crédits ECTS obtenus. Cette échelle suit une courbe gaussienne. Il s'agit d'une échelle qui permet d'interpréter les notes obtenues par les étudiants dans les établissements d'accueil.

¹ Par exemple, un examen en transport peut suffire à valider le module aménagement du territoire I, qui comprend d'autres cours.

Tableau 3: Échelle de notation ECTS

Note ECTS	Correspondance	Définition	Rang de l'étudiant
A	Excellent	Résultats remarquables, avec seulement quelques insuffisances	10 %
B	Très bien	Résultats supérieurs à la moyenne malgré un certain nombre d'insuffisances	25 %
C	Bien	Travail généralement bon malgré un certain nombre d'insuffisances notables	30 %
D	Satisfaisant	Travail honnête mais comportant des lacunes importantes	25 %
E	Passable	Le résultat satisfait les critères minimaux	10 %
FX	Insuffisant	Un travail supplémentaire est nécessaire pour l'octroi du crédit	-
F	Très mauvais		-

Au total, le système ECTS préserve l'autonomie et la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur pour toutes les décisions relatives aux résultats des étudiants. Les méthodes d'évaluation ne sont pas modifiées : les étudiants Erasmus suivent les mêmes cours et font l'objet des mêmes évaluations que les étudiants qui fréquentent régulièrement les établissements d'accueil. Ils obtiennent un relevé de notes qui mentionne pour chaque cours suivi par l'étudiant le nombre de crédits ECTS affecté au cours, ainsi que les notes obtenues d'après le système de notation local et celles obtenues d'après l'échelle ECTS.

FONDAMENTAUX

INFORMATIQUE ET GEOMATIQUE :

Système de gestion de bases de données relationnelles et modélisation des données , S. Larribe, CM : 18h, TD : 10h

Objectifs pédagogiques :

De nombreuses données alphanumériques utilisées en Aménagement sont issues de ou sont gérées dans des bases de données relationnelles. La notion d'identifiant unique permet de relier ces données entre elles ou à des données graphiques.

Le logiciel ACCESS est un sgbdr de performances moyennes, facile à gérer, très répandu.

- Comprendre ce qu'est une base de données relationnelles
- Savoir interroger une base ACCESS
- Savoir créer une base ACCESS

Description du contenu :

Structure d'un sgbdr - Requêtes, sql - Relations -Tables, création - Formulaire - Méthodologie : clé primaire , contraintes d'intégrité – sécurité

Mode d'enseignement : Cours devant machine

Systèmes d'Informations Spatialisées : conception et utilisation en aménagement-urbanisme, N. Polombo, CM : 15h, TD : 20h

Objectifs pédagogiques :

Un Système d'Informations Spatialisées (ou Système d'Informations Géographiques) est un ensemble de matériels, logiciels et données permettant de stocker, manipuler, transmettre, consulter des informations localisées ; c'est un élément du système d'information de l'organisme.

- Matériels : ordinateurs serveurs et clients, réseaux, périphériques,
- Logiciels : SIG, SGBDR, DAO ...
- Données : créées et modifiées par différents services internes ou fournisseurs externes.

Du fait de l'augmentation des performances des ordinateurs et de la disponibilité de bases de données géographiques plus accessibles, l'utilisation des logiciels de type SIG s'est étendue à tous les métiers de l'Aménagement du Territoire.

D'autre part, le développement d'Internet entraîne une évolution des modes d'accès aux données territoriales : l'accès via des SIG en ligne, et la diffusion de fichiers de données dans des formats SIG plutôt que DAO.

Objectifs du cours

- Comprendre le rôle et connaître les principales données géographiques de base et leurs propriétés
- Comprendre l'importance de la structuration des données alphanumériques
- Etre capable d'utiliser les principales fonctions des logiciels de type SIG

Description du contenu :

Qu'est-ce qu'un logiciel de type SIG?

Les fonctionnalités d'un logiciel SIG : système de gestion de base de données, cartographie numérique, topologie, continuité territoriale, analyse spatiale, liaison avec le SGBDR, les différents types de logiciels.

Les données : systèmes de coordonnées géographiques, qualité des données, données institutionnelles, les échanges de données.

Le système d'informations et la structure de l'organisme

Mode d'enseignement : Cours théorique en amphi, cours devant machine sur le logiciel ArcView 8.2 (partie 1)

Initiation à Powerpoint, J.B.Buguellou, TD : 2h

Objectifs pédagogiques :

Permettre aux étudiants de maîtriser un logiciel largement utilisé par les professionnels de l'aménagement-urbanisme pour leurs présentations orales, tant dans des réunions internes qu'externes.

Description du contenu :

Présentations des principales fonctionnalités offertes par le logiciel. Les applications sont faites dans le cadre d'autres enseignements ou exercices qui nécessitent une présentation orale.

Mode d'enseignement : TD sur ordinateur

Systèmes d'Informations Spatialisées : conception et utilisation en aménagement-urbanisme, N.Polombo, 20h.

Objectifs pédagogiques :

Etre capable d'utiliser les principales fonctions des logiciels de type SIG

Description du contenu :

Les fonctionnalités d'un logiciel SIG (suite du premier semestre)

Mode d'enseignement :

Cours devant machine sur le logiciel ArcView 8.2 (partie 2)

Modélisation des données, S. Larribe, TD : 10h

Objectifs pédagogiques :

Savoir structurer les entités du monde réel et leurs attributs pour créer des tables relationnelles dans les SGBDR, manipuler les données obtenues à l'aide du langage standard de requête SQL

Description du contenu :

Modèle de données relationnel, formes normales, langage SQL

Mode d'enseignement : TD sur ordinateur

MATHEMATIQUES POUR L'AMENAGEMENT ET CONNAISSANCES DU MONDE PROFESSIONNEL :

Ingénierie financière et projets urbains, J-Cl. Buisson, CM : 12h, TD : 12h

Objectifs pédagogiques :

Appréhender les notions financières et budgétaires

Analyser les conséquences d'un projet sur les équilibres et les marges de manœuvre d'une collectivité

Maîtriser les concepts pour élaborer un dialogue constructif et mener une négociation avec les opérateurs publics et privés

Réaliser des montages d'opérations réalistes

Description du contenu :

Le schéma budgétaire d'une collectivité et la traduction des notions de développement, de services urbains et des procédures d'aménagement. Les conséquences du projet urbain sur la politique d'investissement et l'équilibre financier (fiscalité, endettement) de la collectivité. L'analyse rétrospective et prospective. Le choix des investissements: notion de rentabilité, l'approche pluriannuelle.

Mode d'enseignement : Cours magistral et TD (études de cas)

TECHNOLOGIE DE L'AMENAGEMENT

URBANISME :

Analyse architecturale, H. Amiot, CM : 15h

Objectifs pédagogiques :

Fournir les principes de l'analyse architecturale à travers une approche historique

Description du contenu : De l'Antiquité à l'empire romain (la Mésopotamie, l'Égypte, la Crète, la Grèce classique, Rome). Du déclin de Rome à la révolution industrielle (Moyen Âge, Renaissance, Baroque et Classique). Le XIXe et le XXe siècle.

Mode d'enseignement : Cours magistral

Analyse urbaine, Ph. Verdier, 15h.

Objectifs pédagogiques :

Montrer le lien entre pensée et action sur la ville en présentant des « produits » urbains existants ou en cours d'achèvement, et en étudiant des représentants de courants de pensée qui ont donné naissance à ces projets

Description du contenu :

Henri Sellier et le mouvement des cités jardins. La Butte Rouge : Chatenay-Malabry

La pensée d'Henri Lefebvre et les théories de l'implication des habitants : leur rôle dans la création des villes nouvelles. Le cas du Vaudreuil.

La déconstruction. Les théories du chaos. Rem Koolhaas et l'opération Euralille.

Libre jeu du marché et (re)mise en ordre de la ville. Eurodisney .

Présentation d'un dossier en cours à Orléans : conception d'un quartier de 30 ha : les Groues. Décomposition du travail de projet et rapports avec les courants de pensée vus antérieurement.

Mode d'enseignement : Interventions magistrales et études approfondies d'exemples.

Théorie de l'urbanisme, S. Thibault, CM : 15h, TD : 10h

Objectifs pédagogiques : la conception et la réalisation de l'aménagement urbain ne sont pas qu'une affaire de techniques. De tout temps, la pratique de l'urbanisme est directement liée à un cadre de pensées, plus ou moins formalisé, plus ou moins érigé en théories, et qui reflète et indique comment une société pense temporairement l'espace, son occupation, son organisation, en tant que système social. L'objectif de cet enseignement est de comprendre une partie de ces théories et de saisir leurs rapports à la production concrète de la ville.

Description du contenu : Cet enseignement aborde dans un premier temps la période de l'urbanisation et ses théories qui va du XIXe au XXe siècles. Ces théories recouvrent quatre grands courants, de la ville saine à la ville durable. Dans un second temps, un ensemble d'exercices de repérage et d'analyse de réalisations concrètes seront menées.

Mode d'enseignement :

Cours magistral pour la présentation des principales théories de l'urbanisme

Travaux dirigés pour les exercices de repérage et d'analyse : sortie de terrain, études de cas, etc.

Sociologie urbaine, J.Marchand Savarit, CM : 18h

Objectifs pédagogiques :

- sensibiliser les étudiants aux grandes problématiques socio-spatiales,
- préparer les étudiants à mieux appréhender l'espace urbain d'un point de vue théorique et méthodologique.

Description du contenu :

Naissance de la sociologie urbaine : la SU américaine : l'Ecole de Chicago (1920-1930), la SU française des années 50--70 : les 2 grands courants chombartien et marxiste.

Espaces / pratiques / représentations / temporalités : les pratiques sociales de l'espace, les représentations et images de l'espace urbain, les temporalités urbaines. Références à certains concepts clés (urbanité, appropriation, etc. L'organisation socio-spatiale : ségrégation et mixité sociale ; Référence à différentes échelles urbaines : du quartier à l'agglo.

Les modes d'expressions urbaines : luttes urbaines, cultures urbaines, violences urbaines, participations citoyennes. Références aux notions et concepts de citoyenneté, insécurité urbaine....

Mode d'enseignement : *Cours magistral + travail sur articles.*

Politique de la ville, C.Savourey, CM : 18h

Objectifs pédagogiques :

- Amener les étudiants à prendre conscience de la complexité des territoires de la politique de la ville, tant sur le plan urbain, social, financier, qu'humain.
- Donner aux étudiants une bonne connaissance des lois et procédures pouvant être mises en œuvre sur ces territoires
- Analyser les nouveaux enjeux de ces territoires
- Analyser les effets des politiques mises en œuvre depuis 20 ans

Description du contenu :

Les enjeux de la politique de la ville ; Quels sont les territoires de la politique de la ville ; Les compétences et le positionnement des acteurs ; L'historique de la politique de la ville ; La politique de la ville aujourd'hui ; Les défis à relever des prochaines années. Comparaisons avec des pays européens.

Mode d'enseignement :

Interventions magistrales complétées par l'intervention d'un chef de projet, J.Barratier.

Espaces Publics, C.Savourey, J.Marchand Savarit, et intervenants extérieurs, TD : 12h

Ensemble de conférences sur le thème.

Habitat, E.Thomas, G.Taïeb, CM :12h, TD : 6h

Objectifs pédagogiques :

Donner une connaissance sur les politiques de l'habitat à l'étranger

Appréhender et approcher les marchés locaux de l'habitat

Accompagner les étudiants dans l'usage des données de l'habitat

Description du contenu :

Suite aux cours de MAG1 donnant les bases en matière de logement, il s'agit d'une part d'aborder les politiques de l'habitat à l'étranger et d'autre part d'approfondir la place des acteurs privés dans les politiques locales de l'habitat et d'appréhender les différents éléments constitutifs d'un marché local. Ces aspects sont traités par Eric Thomas (9h CM).

Dans une deuxième partie, assurée par Guy Taïeb, il s'agit de s'attacher aux méthodes d'approche du marché du logement (identification des tensions, analyse des besoins des ménages...). Ceci fait l'objet d'un exposé magistral (3h), puis d'une illustration pratique sur la base d'études de cas (6h).

Mode d'enseignement : Cours magistral et TD.

Protection et valorisation du patrimoine, C.Savourey, CM : 15h

Objectifs pédagogiques :

- Amener les étudiants à prendre conscience de l'enjeu que constitue le patrimoine
- Donner aux étudiants une bonne connaissance des lois et des outils existants de protection du patrimoine en France et à l'Étranger
- Présenter des exemples de valorisation en France et à l'étranger

Description du contenu :

Pendant ce cours les thèmes suivants seront abordés :

- Evolution historique de la prise en compte du patrimoine dans le monde et en France
 - Les outils et lois de protection du patrimoine en France
 - Les acteurs du patrimoine
 - La valorisation du patrimoine : le patrimoine comme outil de développement
- Patrimoine et projet urbain : L'exemple de Chinon,
Patrimoine et développement touristique : L'exemple de Luang Prabang (Laos)
Patrimoine et développement économique : l'exemple d'Angoulême « Magellis »

Mode d'enseignement : Interventions magistrales illustrées par des études de cas

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE:

Acteurs, politiques et stratégies en ADT : de l'Europe au local, J-P Carrière et Ch. Demazière, CM : 20h, TD : 8h

Objectifs pédagogiques :

- Appréhender les orientations européennes, régionales et urbaines en matière d'aménagement du territoire
- Analyser les interactions entre aménagement du territoire et développement
- Analyser l'apport des acteurs privés au développement territorial
- Appréhender les effets possibles de l'acte II de la décentralisation

Description du contenu :

La politique régionale de l'Union Européenne. Le schéma de développement de l'espace communautaire et ses conséquences. La coopération transfrontalière en Europe – Application à l'arc atlantique. Le développement régional à l'ère de la mondialisation (districts industriels et réseaux de grandes entreprises). Les compétences et le positionnement des Conseils Régionaux en matière d'aménagement et de développement du territoire. Le développement des politiques contractuelles dans le cadre régional. Les évolutions à attendre suite à la phase 2 de la décentralisation. Dynamique spatiales de développement en France : les échelles de la métropolisation ; la restructuration des régions d'ancienne industrie.

Mode d'enseignement : Cours magistral et TD (études de cas et exposés)

**Transport et aménagement du territoire, Hervé BAPTISTE, Jean-Claude BUISSON, CM :12h,
TD : 4h**

Objectifs pédagogiques :

- Connaître et comprendre les enjeux de l'aménagement des transports à différentes échelles interurbaines : régionale, nationale et européenne
- Appréhender les interactions entre les transports et le développement territorial

Description du contenu :

- La régionalisation du transport ferroviaire : historique, aspects législatifs, enjeux pour la région, pour les agglomérations, concurrence et complémentarité avec le mode routier.
- Interactions entre transports et territoires à l'échelle nationale et européenne : perspective historique, permanence des corridors et rôle des villes dans la morphologie des réseaux de transport, impacts des réseaux de transport sur l'espace, sur la mobilité, sur le développement socio-économique.

Mode d'enseignement :

- Cours magistraux pour comprendre le contexte, les « mots » et les « maux » du transport, appuyés par des exemples ponctuels.
 - TD pour appliquer les « mots » du transport sur des études de cas et des exemples détaillés
-

TIC et développement territorial, P. Faugouin, CM : 15h

Objectifs pédagogiques :

Donner aux étudiants les bases de connaissances des techniques d'information et de communication concernées par le développement territorial. Leur permettre de percevoir les évolutions futures et de prendre la distance de réflexion sur les pratiques et les besoins.

Description du contenu :

Enjeux et développement de l'administration électronique - Evolutions de la communication publique : stratégies, méthodes, outils,... - Partage des connaissances : enjeux, méthodes, outils - Recherche d'informations et veille stratégique.

Mode d'enseignement :

Cours magistral (études de cas et exposés) réalisé principalement par des intervenants professionnels

Outils et méthodes de participation et de mobilisation publique, P.Faugouin, TD : 10h

Objectifs pédagogiques :

Donner aux étudiants les bases méthodologiques et les connaissances des outils utilisés dans le travail en groupe, dans la résolution de problème et dans l'aide à la prise de décision en commun lui permettant une utilisation immédiate de certains outils, une compréhension des méthodes et une sensibilisation forte aux aspects techniques de mobilisation et de participation des publics.

Description du contenu :

Animation de réunions – rôle et attitude de l'animateur (techniques d'animation de divers types de réunions, technique d'animation d'un groupe de travail, animation d'une réunion de travail : rôle et attitudes, questionnaire d'évaluation)

Analyse des risques – anticipation (analyse structurelle, carte conceptuelle, grille des enjeux, grille MOFF, méthode analyse des risques)

Analyse produit (méthode analyse fonctionnelle, outil la pieuvre)

Créativité – construction commune (analyse sémantique, métaplan, échelle d'opinion, construction d'un cadre de référence, méthode groupes nominaux, matrice de découverte, brain-writing, schéma heuristique, vote pondéré)

Description de procédé (logigramme)

Gestion de projet – aide à la décision (matrice de compatibilité, mémoire d'identification de projet, tableau multi-critères)

Gestion de projet – analyse systémique (méthode analyse systémique, MIC-MAC, matrice de définition de système, arbres d'objectifs, MACTOR, matrice d'interaction)

Gestion de projet – outil de planification (MOSI, cadre logique, CC fonctionnel, GANTT, PERT, plan d'actions)

Résolution de problèmes (HACCP, raisonnement ODSA, KAISEN, diagrammes causes-effets : processus et Ishikawa, PARETO, diagramme en ovale, méthode KJ, feuilles de relevés, palm d'argumentation, QQQCCP.

Mode d'enseignement : *supports écrits et exercices*

Intercommunalité, D.Botta, CM :12h

Objectifs pédagogiques :

- Permettre aux étudiants d'appréhender l'importance de la structuration intercommunale en France
- Dans une perspective juridique, faire état de la mise en œuvre de la loi de 1999 sur la coopération intercommunale

Description du contenu :

Les différentes formes d'intercommunalité. Trois formes en développement : communautés de communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines. L'articulation avec le pouvoir communal. Les perspectives ouvertes par l'acte II de la décentralisation

Mode d'enseignement : Cours magistral

Stratégies d'entreprises et aménagement, P.Faugouin, CM : 8h, TD : 6h.

Objectifs pédagogiques :

- *Apporter aux étudiants les éléments de connaissance actuels concernant les stratégies d'entreprise et leur prise en compte du territoire local.*
- *Il s'agit de préciser la nature des relations, les enjeux, les acteurs et les moyens nécessaires.*

Description du contenu :

Partant de l'évolution de la pensée stratégique d'entreprise, je présente les principaux outils utilisés, puis je fais le rapprochement avec la nécessaire réflexion stratégique des territoires actuels. M'appuyant sur ma connaissance des entreprises, je prends quelques cas majeurs à partir desquels je guide la réflexion des étudiants, tant sur le fond que sur la méthodologie employée.

Mode d'enseignement *Cours magistral et TD :études de cas*

Evaluation de plans et programmes en Aménagement du Territoire, C.Larrue, CM : 6h, TD : 6h.

Objectifs pédagogiques :

- Appréhender la notion d'évaluation et la resituer au sein du mouvement d'évaluation des actions publiques
- Analyser les différents moments de l'évaluation en relation avec les objectifs associés
- Concevoir les modalités d'évaluation d'un plan et programme d'aménagement du territoire

Description du contenu :

Aperçu de l'évaluation des actions publiques en France et à l'étranger et des problématiques associées. Les objectifs et méthodes d'évaluation. Les différents temps de l'évaluation et leur place dans le processus de décision. Les différents outils de l'évaluation des politiques publiques. Analyses de cas.

Mode d'enseignement : Cours magistral et TD

Tourisme et politiques territoriales, G. Landuré, CM : 20h

Objectifs pédagogiques : A partir de la localisation géographique et d'une typologie des espaces touristiques, en cerner les problèmes, en identifier les acteurs et leurs politiques d'aménagement et de développement.

Description du contenu : Répartition géographique des grands types de foyers touristiques (traditionnels et récents). Poids des facteurs géographiques dans la localisation touristique (naturels, humains et techniques). Typologie des espaces touristiques (balnéaires, lacustres, urbains non balnéaires, les types « verts »..). Problèmes, acteurs et politiques des espaces touristiques (sauvegarde du patrimoine naturel, humain, politiques conservatoires, d'aménagement et de développement).

Mode d'enseignement : Cours magistral

ENVIRONNEMENT :

Evaluation des écosystèmes et du patrimoine naturel et paysager, F. Botté, 3 sorties

Objectifs pédagogiques :

Fournir aux étudiants des outils d'évaluation des écosystèmes en s'appuyant sur des exemples dont la connaissance physique et le jeu d'acteurs sont bien connus.

Description du contenu :

Mise en évidence, évaluation et hiérarchisation des facteurs du milieu et des éléments de patrimoine écologique, floristique et faunistique. Analyse de leur prise en compte par les acteurs privés ou institutionnels. Travail d'évaluation thématique ou locale.

Mode d'enseignement : Sorties d'une journée avec visites de sites naturels remarquables de Touraine et du Val de Loire et exposés sur site.

Agriculture et développement rural, J. Serrano, 20h.

Objectifs pédagogiques :

- Appréhender le poids économique de l'agriculture
- Familiariser les étudiants à l'impact de la Politique Agricole Commune sur l'évolution des structures agricoles
- Prendre conscience de l'efficacité des dispositifs agri-environnementaux
- Appréhender les transformations à venir de l'agriculture et des espaces ruraux des pays de l'Est.

Description du contenu :

- Place de l'agriculture dans l'économie française (caractéristiques et évolution des exploitations, importance quantitative et qualitative de l'agriculture dans l'économie nationale).
- La politique agricole commune (régulation des marchés, réforme de la PAC)
- L'agriculture un outil pour entretenir la nature (contexte sociologique, mesures agri-environnementales, les politiques agricoles des collectivités locales) ?
- Les conséquences de l'élargissement de l'Union Européenne.

Mode d'enseignement : Cours magistral

Eléments des structures paysagères : voirie et hydraulique rurales, génie écologique, M.A. Philippe : 4h, TD : 6h

Objectifs pédagogiques : Permettre d'appréhender la structuration paysagère des territoires ruraux à travers les acteurs responsables de la voirie et de l'hydraulique.

Aider à comprendre comment les différents statuts et les différents types d'usages de la voirie, de l'hydraulique agricole et les possibilités d'accès aux espaces ruraux et aux paysages conditionnent les actions des porteurs de projet de territoires.

Description du contenu :

A travers les décisions de création, de modification, de suppression et d'organisation des voiries et des réseaux hydrauliques, est présenté le jeu des acteurs et les relations avec la gestion des territoires. L'organisation, la création, la responsabilité et l'entretien de chacun des différents types de voiries sera explicité (autoroutes, routes nationales, départementales, routes communales, voies urbaines et rurales, privées, les différents statuts selon les types de chemins : agricoles, forestiers, d'association foncière, d'exploitation, à buts touristiques,...).

De même, l'organisation, la création et l'entretien de réseaux hydrauliques (écoulements naturels et anthropisés, privés et publics, mise en œuvre des plans de drainage et de différents modes agricoles d'irrigation par retenues collinaires ou par forages) et l'aménagement paysager (haies et plantations,...) seront évoqués. Les opérations de génie écologique au service du projet seront évoquées afin de permettre la compréhension des relations entre ces éléments structurants des actions vis-à-vis des paysages ruraux.

Mode d'enseignement : Cours magistral suivi d'un exercice de TD

Pollution et traitement des déchets, J.Auger, CM : 20h

Objectifs pédagogiques :

Etre à même d'apprécier l'importance qualitative et quantitative de l'impact sur l'environnement d'une activité humaine ou de l'implantation d'une infrastructure et d'en déduire des choix techniques durables.

Description du contenu :

Cas étudiés :

- La pollution des sols d'origine agricole – les OGM
- Le traitement des eaux usées – la qualité des eaux de surfaces
- Les marées vertes – les marées noires
- Les énergies renouvelables – les recherches sur les énergies nouvelles
- Les déchets et rejets de l'industrie nucléaire
- Le traitement des ordures ménagères
- Les nuisances sonores.

Mode d'enseignement : Cours magistral avec exposés de groupes d'étudiants sur les études de cas.

Droit de l'environnement, D.Boutet, CM : 30h

Objectifs pédagogiques : Maîtriser les grands textes et les procédures du droit de l'environnement

Description du contenu :

Etude des textes protecteurs de l'environnement (espaces naturels, paysages, l'eau, l'air)

Etude des textes permettant la lutte contre les nuisances

Les établissements classés dangereux

Les déchets

Le bruit

Mode d'enseignement : Cours magistral

Les études d'impact et les études de danger, F.Botté, M.A.Philippe, CM : 6h , TD : 6h.

Objectifs pédagogiques :

Apporter la connaissance des textes et du jeu des acteurs qui régissent les études d'impact.

Permettre d'analyser les procédures d'étude d'impact et d'étude de danger dans leurs différentes dimensions de seuils : techniques, financiers, spécifiques et au fur et à mesure des phases du projet.

Description du contenu :

Le programme du cours consiste en une déclinaison des étapes d'un projet (acteurs et choix, aides à la décision, analyse des coûts, délais, conséquences des études,...). Ceci pour bien montrer que la prise en compte de l'environnement ne peut s'effectuer qu'insérée à chaque stade du projet et en phase avec son déroulement.

Après une présentation de l'historique des textes réglementaires concernant l'étude d'impact, seront détaillés : le champ d'application, le contenu des notices et des études, la constitution du dossier d'état initial, les notions de variantes et de parti d'aménagement retenu, les mesures compensatoires et leur adoption, l'organisation de la participation du public aux enquêtes publiques, l'intérêt des cahiers des charges vis-à-vis des responsabilités du maître d'ouvrage et du contrôle de l'Administration. Un bilan critique sera effectué en conclusion basé sur l'évolution de la loi de 1976 instituant l'étude d'impact.

Ce cours magistral s'accompagne de TD consistant en plusieurs sorties thématiques de terrain :

- a) autoroutes et routes (A10, A85, A28...)
- b) lignes SNCF (TGV Atlantique, TGV Aquitaine)
- c) aménagement de la Loire (Dignes Plan Loire Grandeur Nature, Life Loire...)
- d) carrières et gravières en Loire, en falaise, en fosse
- e) aménagements urbains ou périurbains.

Mode d'enseignement : Cours magistral et sorties.

L'aménagement foncier et ses conséquences sur l'espace rural, M.A.Philippe, CM : 6h , TD : 2h.

Objectifs pédagogiques :

L'aménagement foncier est un préalable à tous projets d'aménagement. L'étudiant se doit d'acquérir une connaissance de la problématique de l'aménagement foncier face au projet et la maîtrise des différents outils permettant sa mise en œuvre.

Les méthodologies et les jeux d'acteurs seront détaillés pour permettre une maîtrise des enjeux et la programmation du projet d'aménagement.

Description du contenu :

Après un rappel de l'aménagement foncier face aux droits et aux usages de la propriété, seront abordés : le jeu des acteurs selon les territoires, les différents modes d'aménagement foncier, les technologies utilisées et les différentes phases de chacune des procédures.

Le remembrement, dans ses objectifs et en fonction des travaux connexes retenus par le projet, sera explicité selon que l'opération agit en faveur : de la propriété, de l'agriculture, de la forêt, de la collectivité locale ou en réparateur du passage d'une grande infrastructure linéaire à travers un territoire (TGV, autoroute, etc.).

Les conséquences des aménagements fonciers sur l'environnement seront développées.

Mode d'enseignement : Cours magistral suivi d'un exercice de TD

Espaces protégés, L.Bidault, CM : 15h

Objectifs pédagogiques :

Réflexions et connaissances sur différents types d'espaces protégés, en France et dans le monde.

Approche de différents modes de gestion.

Mettre en perspective les politiques d'espaces protégés depuis 30 ans.

Aborder par de nombreux exemples concrets le principe « penser globalement, agir localement ».

Description du contenu :

Evolution des politiques publiques d'espaces protégés depuis 30 ans (y compris Plan national pour l'environnement) et approche intégrée des notions de développement local / environnement / patrimoine.

La stratégie nationale du développement durable dont la stratégie biodiversité (exemple local Agenda 21 de la ville d'Angers)

Procédures internationales : Patrimoine mondial : UNESCO, Natura 2000 : Union Européenne.

Les parcs nationaux.

Les réserves naturelles en France et arrêtés de biotope.

Les politiques partenariales avec les collectivités au travers d'exemples régionaux et départementaux.

Politiques foncières de maîtrise des espaces naturels (Conservatoire du Littoral, CREN, espaces naturels sensibles)
Les parcs naturels régionaux : approche politique, administrative et technique de la création et des missions d'un parc.

Mode d'enseignement : Cours magistral

LANGUES VIVANTES:

LV1 : Anglais pour l'aménagement, B.Drain, TD : 30h, obligatoire

Objectifs pédagogiques :

- Compréhension écrite de publications et de documents portant sur des aspects de l'aménagement (en Grande Bretagne, aux Etats Unis, en Europe)
- Compréhension orale de documents audio et vidéo
- Expression orale : être à l'aise pour prendre la parole, donner son opinion, participer à un débat, réagir avec spontanéité.
- Se familiariser avec un vocabulaire spécifique à l'aménagement.

Description du contenu :

Etude de documents originaux (presse anglo-saxonne, extraits d'émissions de radio et télévisionvidéo, documents officiels ou promotionnels) en rapport avec les thèmes abordés dans d'autres disciplines au cours de l'année

Mode d'enseignement : Travail par paires, par groupes, prise de parole devant la classe. Travail personnel d'analyse de texte préparée, à l'aide d'une fiche, avant le cours.

LV2 : Espagnol, Allemand, Italien, ou Portugais appliqué à l'aménagement, M.Soraruff, K.Einsfeld, M.Cassella, G.Peroi, 30h, obligatoire

Objectifs pédagogiques :

Dans la suite de l'enseignement dispensé l'année précédente, il s'agit de permettre à chaque étudiant, qui a choisi librement la langue étudiée, d'améliorer sa compréhension et capacité d'intervention lors d'une discussion, ainsi que sa capacité de rédaction.

Il s'agit également d'acquérir du vocabulaire spécialisé et de permettre une approche comparative des concepts et politiques de l'aménagement.

Mode d'enseignement : Analyse de documents et activité orale, voire sorties (visite d'expo, de château, etc...)

INGENIERIE DU PROJET = ATELIER

5 crédits ECTS

LA LISTE DES THEMES D'ATELIERS 2004 / 2005 SERA DONNEE ULTERIEUREMENT.

STAGE COLLECTIF

20 crédits ECTS